

	<h2>LES STAGES EN UNIVERSITES</h2>	
Rédigé par : Sylvie PETIOT	Ref : <i>ProX_XXXXXX</i>	
Approuvé par : Marie-José LAMERRE	Date d'application :	

Cette procédure s'applique à tous les élèves de l'EISTI souhaitant partir en stage au sein d'une université partenaire de l'EISTI.

Pour mémoire :

Les stages en université se déroulent au sein des laboratoires des universités partenaires de l'EISTI (liste disponible sur Arel). Ils se déroulent la plupart du temps au sein d'équipes de recherche et les élèves sont encadrés par des Professeurs. Ils ne sont pas rémunérés.

Ils sont destinés aux élèves en 1ère année et 2ème année du cycle ingénieur.

- 1ère année : programmation

- 2ème année : analyse

Pour des informations plus détaillées, des fiches ont été créées pour chaque université avec notamment les sujets des stages précédents ainsi que des témoignages d'étudiants.

Période pour candidater : Novembre 2020/Décembre 2020

Tout dossier envoyé en dehors de cette période ne sera pas pris en considération.

Les réponses et nominations seront envoyées aux élèves après les vacances de Noël ou courant Janvier.

Comment candidater :

Important : le choix pourra se faire sur 2 universités uniquement en précisant : choix 1 et choix 2.

Il faudra faire parvenir au Service Relations Internationales (par mail de préférence) à l'adresse international@eisti.eu :

- cv en anglais
- lettre de motivation (en anglais également) qui devra être rédigée pour l'université que vous avez choisie en choix 1
- dernier bulletin de notes
- copie de votre passeport

Le choix parmi les candidatures reçues sera fait par le Service Relations Internationales et tiendra compte des éléments suivants :

- Qualité et présentation des documents envoyés. Nous porterons une attention particulière au niveau d'anglais ainsi qu'à la motivation qui devra bien ressortir et être expliquée dans le courrier.
- Le niveau des notes. La candidature des élèves ayant des notes inférieures à 5 en Mathématiques et/ou en Informatique ne pourra pas être retenue.



LES STAGES EN UNIVERSITES

Rédigé par : Sylvie PETIOT

Ref : ProX_XXXXXX

Approuvé par : Marie-José LAMERRE

Date d'application :

Attention, le SRI se réserve le droit d'annuler la candidature d'un élève dont les résultats chuteraient de façon importante au semestre suivant.

- Votre implication dans l'UE (Valeurs et Savoir-être) - partie international.

Règles :

Dans la mesure où vous avez prévu de partir à l'étranger, il vous faudra IMPERATIVEMENT un passeport valable 6 à 18 mois après la date de votre retour (selon le pays). Nous vous invitons donc FORTEMENT à faire le nécessaire pour avoir un passeport valide au moment de votre candidature.

Lors de l'envoi de vos dossiers aux universités, les passeports sont demandés et sont indispensables à la rédaction des invitations qui sont faites par les universités.

Etant donné les délais parfois très longs pour la constitution des dossiers et l'obtention des lettres d'invitation, le SRI se réserve le droit de privilégier les étudiants qui auront d'ores et déjà un passeport valide.

Le SRI se réserve également le droit de supprimer la candidature d'un étudiant qui ne respectera pas les délais imposés lors de la constitution des dossiers auprès des partenaires.

- Aucun changement de destination ne sera accepté après la nomination. Les élèves ne sont pas interchangeables auprès de nos partenaires.
- Les candidatures pour des départs en groupes ne seront pas considérées. Chaque dossier sera traité individuellement.
- Les élèves dont la mobilité aurait déjà été validée par un stage ou un séjour d'études... pourront tout de même candidater mais ne seront pas prioritaires pour les stages en université en cas de candidatures trop nombreuses.
- En cas de désistement sur un stage après la nomination auprès du partenaire, l'étudiant ne pourra prétendre à une nouvelle mobilité via le Service International.